

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-541

présenté par
Mme Pires Beaune

ARTICLE 58**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« évolue »

les mots :

« est calculée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.